

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le onze février, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme GIRAULT Catherine, M. MAZURE Mathias,
M. TOUCHARD Fabien, M. CHAUVEAU Didier et M. MARTEAU Jean-Luc.

Absent excusé : M. RUILLE Guy.

Absents non excusés : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre et Mme DORET Peggy.

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien.

Date de convocation : 30/01/2020

Date d'affichage : 30/01/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat
- Compte administratif 2019
- Budget primitif 2020
- Rachat concession cimetière
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2018
- Indemnité pour le gardiennage de l'église communale année 2019 et 2020
- Permanence élections municipales 2020
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Devis chauffe-eau logement communal
- Devis pompe puits

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (2020-02-01)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 229 601,10 €

Recettes : 273 986,28 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE : 44 385,18 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 256 629,12 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 301 014,30 €

RACHAT CONCESSION CIMETIERE
(2020-02-04)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une proposition de reprise de concession de cimetière faite par des tiers par le biais d'un notaire. En effet, les locataires de la concession ne résident plus dans la région. C'est pourquoi, ils proposent à la commune de racheter leur concession au prorata des années de location restantes. Madame le Maire précise que la concession a été établie en 2014 pour 50 ans pour un montant de 135 € et qu'elle est actuellement inoccupée, le tarif de reprise est donc de 121,50 €.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de reprise de concession de cimetière pour un montant de 121,50 €.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2018
(2020-02-05)

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2018 et demande l'approbation des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le rapport de l'exercice 2018 du SIAEP Launay – La Touche.

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE ANNEE 2019 ET 2020
(2020-02-06)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une indemnité de gardiennage de l'église communale d'un montant de 150 € est versée annuellement à un administré qui se charge de l'entretien de l'église.

Elle précise que l'indemnité de 2019 ne lui a pas été versée. Elle propose donc aux membres du Conseil municipal de verser les indemnités de gardiennage de l'église pour 2019 et 2020 sur le budget 2020.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

PERMANENCE ELECTIONS MUNICIPALES 2020

	8h à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h
15 mars 2020	Mathias MAZURE Monique LHOPITAL Michèle FABLE	Guy RUILLE Didier CHAUVEAU Jean-Luc MARTEAU	Catherine GIRAULT Michèle FABLE Peggy DORET	Fabien TOUCHARD Monique LHOPITAL Mathias MAZURE
22 mars 2020	Mathias MAZURE Monique LHOPITAL Michèle FABLE	Guy RUILLE Didier CHAUVEAU Jean-Luc MARTEAU	Catherine GIRAULT Michèle FABLE Peggy DORET	Fabien TOUCHARD Monique LHOPITAL Mathias MAZURE

DEVIS CHAUFFE-EAU LOGEMENT COMMUNAL
(2020-02-07)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le chauffe-eau du logement communal rue de la Forge devient obsolète. Elle a donc sollicité deux entreprises afin qu'elles lui soumettent des devis pour le remplacement de ce chauffe-eau :

- Plombier de la Vègre : 918,00 € TTC
- Entreprise 2MElec : 947,27 €

Les membres du Conseil municipal décident de retenir le devis de l'entreprise 2MElec pour un montant de 947,27 €. En effet, l'entreprise siège dans le village et ceux-ci estiment que le service après-vente pourra donc être assuré plus aisément et dans les meilleurs délais en cas de problème.

DEVIS POMPE PUIITS
(2020-02-08)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la pompe du puits se trouvant Place de la Chauvinerie ne fonctionne plus. L'eau de ce puits sert à l'arrosage du village ainsi qu'à alimenter les sanitaires de l'entrepôt communal. Elle présente donc un devis aux membres du Conseil municipal :

- Plombier de la Vègre : 903,68 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Plombier de la Vègre pour un montant de 903,68 €.

Affaires diverses

- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un point sur les finances de la communauté de communes LBN ;
- Madame le Maire fait la lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Pierre VOGEL, sénateur, félicitant la commune pour les deux pétales qu'elle a obtenus dans le cadre du concours départemental 2019 des villes et villages fleuris ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un mail reçu de la Fédération Nationale de Sécurité Civile des Réserves Communales sollicitant la commune pour la mise en place une réserve communale de sécurité civile. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande.
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier de l'association collectif STOP-OMG-Pesticides 72 sollicitant la commune à prendre un arrêté d'interdiction des pesticides. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande ;
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal la proposition d'une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation pour la mise à disposition d'une personne qui ne réside pas la commune et qui doit effectuer 140 heures de travail d'intérêt général. Les membres du Conseil municipal estiment que la commune ne dispose pas d'une équipe d'agents assez nombreuse pour l'encadrement de cette personne.
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier du secrétaire d'état concernant la réforme de la taxe d'habitation et expose une simulation de données concernant la commune de Fontenay sur Vègre.
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier d'information du Président de la FDSEA72, du Président de l'Association des jeunes agriculteurs 72 et du Président de la Chambre d'agriculture 72 concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le nombre et les motifs d'intervention des sapeurs-pompiers de Chantenay-Villedieu sur la commune en 2019.
- Madame le Maire informe que plusieurs habitants de la rue des Lavandières se plaignent des nuisances liées aux excréments de chats en nombre sur les trottoirs. Les membres du Conseil municipal décident de solliciter les habitants de cette rue, propriétaires de chat, pour qu'ils ramassent leur chat durant une période définie. Les chats restants seront alors capturés par l'entreprise Moloss Land qui se chargera de leur trouver un foyer ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à des travaux entrepris par un administré, le trottoir devant chez celui-ci a été endommagé ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux qui ont été effectués rue de la Tannerie pour la réfection d'un mur de soutènement ne sont pas terminés et l'assurance a réglé la facture auprès de l'entrepreneur. Madame le Maire a relancé l'entreprise et l'assurance à plusieurs reprises mais sans résultats. Les membres du Conseil municipal décident donc de solliciter un devis auprès d'une autre entreprise pour la réalisation des travaux restants et d'envoyer celui-ci, en lettre recommandée, à l'entreprise en charge des travaux.

La séance est levée à 22h35.